



Equipes Notre-Dame

## LE SACREMENT DE MARIAGE DANS LA MISSION DE L'ÉGLISE

**Monseigneur Jean LAFFITTE**

Sous-Secrétaire du Conseil Pontifical pour la Famille  
Vice Président de l'Académie Pontificale pour la Vie

Rome 2003

---

Méditant au début de son pontificat sur le mystère de la Sainte Famille, le Pape Jean Paul II invitait les chrétiens à « méditer et à vivre consciemment ce que Dieu, l'Église, l'humanité entière attendent aujourd'hui de la famille ». Cette triple attente, attente de Dieu, attente de l'Église et attente de l'humanité nous offre la perspective qui doit structurer aujourd'hui une réflexion sur le rôle du mariage chrétien dans la mission de l'Église. L'attente de l'humanité n'est pas vue, dans cette phrase du Pape, en opposition avec l'attente de Dieu et celle de l'Église. L'attente la plus profonde au cœur de l'homme est, dans la vision de l'Église, le désir d'aimer et d'être aimé, une aspiration à se réaliser dans la communion.

Cette vérité de son être est révélée à tout homme par la personne de Jésus Christ qui, pour paraphraser le célèbre passage conciliaire, révèle à l'homme la vérité intégrale sur la personne, sur le mariage et sur la famille. Il n'est pas sûr qu'il y ait encore un demi-siècle une telle approche s'imposât. L'expression *attente de l'humanité* aurait semblé une clause de style, une expression très vague, trop générique, en tous cas, pour concerner le mariage. Entre l'institution civile du mariage et sa forme chrétienne, sanctionnée canoniquement par le sacrement du mariage, était commun le patrimoine du droit naturel. L'approfondissement de la part du Droit de l'Église des contenus du mariage, de ses finalités, du consentement et des effets de ce dernier, trouvait un appui et une résonance naturels dans les diverses législations civiles : l'engagement des époux à la fidélité, leur ouverture à la vie, les devoirs parentaux d'éducation étaient les mêmes d'un côté et de l'autre. En fait, rien d'étonnant à cela : la réflexion de l'Église sur le mariage et la famille s'est toujours inscrite dans une perspective qui a mis au premier plan les personnes contractantes au point de servir de source d'inspiration aux rédacteurs civils du Code napoléonien.

Il est peu de dire que nous nous trouvons depuis quelques dizaines d'années devant une situation totalement inédite qui voit l'autorité civile de l'ensemble des nations occidentales prendre son point d'ancrage non plus dans les modèles canoniques mais dans des considérations sociologiques. Les priorités ont cessé d'être la traduction dans les lois de la nature du lien conjugal, mais la fondation juridique de nouveaux modèles correspondant sociologiquement à des exigences inédites issues de telle catégorie sociale, de tel groupe de pression inspiré par telle école de pensée ou telle idéologie. Le résultat de ce qu'il faut bien considérer comme une véritable révolution est l'éloignement apparemment irréversible du droit naturel qui a perdu pour l'état moderne sa valeur de critère de référence, et qui est même devenu objet de suspicion et d'ostracisme. Les discussions qui ont entouré la création du Pacte civil de solidarité récemment en France (PaCS) ont illustré entre partisans et adversaires de ce nouveau modèle un véritable dialogue de sourds, où une expression aussi longuement éprouvée et admise au cours des siècles que celle qui décrit le mariage comme une *union naturelle d'un homme et d'une femme* s'est trouvée brutalement disqualifiée.

Le mariage semble avoir cessé d'être une bonne nouvelle aux yeux de nos contemporains qui se retrouvent dans la position des Pharisiens interlocuteurs de Jésus dans le chapitre 19 de l'Évangile de saint Matthieu. Ils ont besoin d'entendre Jésus leur répondre sur un autre plan que le plan sociologique de la répudiation et les renvoyer au principe (*arché*). Au principe : cela situe la vérité de l'homme dans une plénitude de sens, au delà des réponses partielles. Au principe : cela renvoie aussi à ce moment originel où l'homme créé trouve sa mesure ultime dans la relation à Dieu et où l'image de Dieu est inscrite en lui :

homme et femme il les créa. La plénitude de l'homme se traduit par une communion de personnes, dont le premier lien est manifesté par une complémentarité sexuelle. Ainsi dans la réalité d'image de Dieu, est concrètement inscrite la corporéité de l'homme comme un appel originel à la communion. Ce qui va mouvoir sa liberté et lui donner sa finalité interne est cet appel originel à la communion : *L'homme devient image de Dieu non tant dans le moment de la solitude que dans le moment de la communion. Il est en effet depuis l'origine non seulement une image en laquelle se reflète la solitude d'une Personne qui gouverne le monde, mais aussi, et essentiellement, image d'une impénétrable et divine communion de Personnes.*<sup>1</sup>

L'éloignement de l'état moderne du droit naturel, dont nous avons indiqué la réalité, fait que la mission de l'Église se voit ainsi confrontée à un défi radicalement nouveau : reprendre à nouveaux frais tout un ensemble de valeurs d'humanité qu'elle pouvait autrefois considérer à bon droit comme acquis. En effet, il ne lui suffit plus d'exposer et de transmettre le spécifique chrétien, sur la base d'une terminologie commune à tous, en s'appuyant sur le fait que le mariage est en principe une institution propre à toute l'humanité ; elle se trouve dans la nécessité d'approfondir toujours davantage, à la lumière de la Révélation, les implications anthropologiques de ce qu'elle considère la vérité sur le mariage et la famille, c'est-à-dire le *dessein de Dieu* sur cette communauté de vie et d'amour entre un homme et une femme, voulue et créée par Dieu et sauvée par Lui. Le Magistère de l'Église n'a cessé d'insister dans les derniers temps sur la mission chrétienne d'annonce et d'explicitation de l'amour humain. Les textes sont extrêmement nombreux. Par exemple *Familiaris Consortio* : *Toute l'Église a le devoir de réfléchir et de s'engager en profondeur afin que la nouvelle culture qui apparaît soit intimement évangélisée, que soient reconnues les vraies valeurs, que soient défendus les droits de l'homme et de la femme et que la justice soit promue dans les structures mêmes de la société ... Ainsi, le nouvel humanisme ne détournera pas les hommes de leurs rapports avec Dieu, mais il les y conduira de façon plus plénière...* (n. 8) La mission de l'Église doit ainsi s'apprécier successivement dans ses deux directions principales : celle qui l'oriente hors de ses frontières (*ad extra*) et celle qui la détermine à enseigner ses fils (*ad intra*), tout en maintenant le principe d'unité qui l'inspire.

Comment s'articule aujourd'hui la mission de l'Église *ad extra* et comment l'Église contribue-t-elle aux débats actuels sur le mariage et la famille ? L'Église parle du mariage dans une perspective de foi dont il importe de bien saisir la logique interne dès le départ, pour éviter tout malentendu dans le dialogue social. Cette perspective, qui est bien sûr celle de la foi chrétienne, affirme clairement que *la communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur*, pour reprendre textuellement la formule conciliaire<sup>2</sup>. En quel sens ? L'aspiration qu'un homme et une femme ont de se donner l'un à l'autre pour former une communauté de toute leur vie correspond à des exigences profondément inscrites dans l'être de l'homme et de la femme. Elle correspond à ce qu'ils sont, à leur nature. L'institution du mariage est appelée à exprimer ces exigences, de sorte que la forme qu'elle revêt ne peut être soumise à des bouleversements qui les contrediraient. Nous reviendrons sur ces exigences dites naturelles, mais notons que c'est très logiquement que cette perspective fait remonter ces traits naturels à l'Auteur de la nature. À ce niveau, on comprend que des expressions telles que *le dessein de Dieu sur le mariage et la famille*, ou bien *la vérité intégrale de l'amour conjugal*, loin de constituer des affirmations de type fondamentaliste, s'inscrivent dans la logique naturelle d'une théologie et d'une philosophie de la Création, accessibles à la raison. Il me semble qu'un premier aspect de l'apostolat chrétien devrait consister à se convaincre et à s'imprégner de cette vérité qui n'offense pas la raison et à la défendre sans relâche.

Comment résumer succinctement ces exigences naturelles ? La première se fonde, comme on l'a signalé, sur l'aspiration (que l'Église, dans la logique que nous indiquions,

---

<sup>1</sup> JEAN PAUL II, in *Uomo e donna lo creo. Catechesi sull'amore umano*, Città Nuova Editrice-LEV, Roma 1985, 59.

<sup>2</sup> *Gaudium et Spes*, 48.

appelle *vocation*) de tout être humain à l'amour (*communion des personnes*). La communion particulière entre un homme et une femme unis par le mariage est ordonnée au bien des époux et à la génération et à l'éducation des enfants. Elle repose sur un consentement mutuel qui est un don réciproque que les époux se font librement de leur personne. Ce don est affirmé publiquement et forme le lien du mariage, lien qui a la caractéristique aux yeux de l'Église d'être indissoluble. Ce sont ces éléments, qui nous paraissent sans doute simples parce que nous les connaissons bien, dont il faut être prêt à répondre. On ne peut reconstruire ici toute une *anthropologie adéquate* (pour reprendre une expression chère au Pape Jean Paul II), mais on peut tout de même illustrer quelques points.

La condition de liberté dans laquelle un consentement doit être donné ne fait pas difficulté, car elle est admise par tous. Le caractère public de l'échange des consentements, non plus : elle est une certaine garantie, bien que non absolue, que le mariage a été librement consenti. Le défaut de consentement est motif de nullité du mariage, pour le droit civil comme pour le droit canonique.

La question du caractère irrévocable du consentement et du lien indissoluble qu'il crée aux yeux de l'Église est bien plus délicate. On imagine souvent à tort, y compris chez les chrétiens, que l'indissolubilité est pour l'Église une exigence qui provient de la seule sacramentalité du mariage. En fait, le sacrement ne crée pas l'indissolubilité, même s'il contribue à en accroître la solidité.<sup>3</sup> L'indissolubilité naît de l'exigence intérieure du pacte d'amour entre les époux. Elle ne saurait constituer un ajout extrinsèque à une forme d'institution. Elle est une qualité permanente propre à un mariage validement constitué et une exigence intrinsèque de l'essence du mariage. C'est parce que le mariage est un don personnel dans lequel toute la personne s'engage de façon exclusive (ce qu'expriment d'ailleurs les actes propres à cette union entre l'homme et la femme) qu'est présente la dimension temporelle. Si la personne se réservait la possibilité de décider diversement pour le futur, comment pourrait-on encore parler de fidélité ? L'engagement à la fidélité, au plan anthropologique, ne peut mettre une limite dans le temps : c'est là une caractéristique même de la relation amoureuse en laquelle est reconnue et honorée la dignité de la personne du conjoint envers lequel on s'engage. Nous avons là des éléments qui fournissent une base solide dans la manière dont nous sommes amenés *ad extra* à parler de l'amour humain et du mariage chrétien.

Dans le même registre, il est possible aussi de montrer comment la fidélité reconduit toujours à l'amour, ou à tout le moins contient dans sa dimension la plus profonde, d'une façon dont peut-être le sentiment n'est pas conscient, la trame de l'amour qui est tissée au delà du temps. *Le fidus*, écrit Angelo Scola, *c'est-à-dire la fidélité qui est à l'intérieur de l'amour, est en réalité le sommet de l'amour. Parce que c'est ce niveau qui garantit à l'amour d'advenir toujours, même lorsqu'on n'en est plus conscient et qu'on n'en a plus la perception immédiate. La fidélité, en effet, a déjà uni l'homme et la femme dans un lien qui va jusqu'à défier le temps.*<sup>4</sup> Nous avons là des thèmes propres à l'expérience chrétienne entendue au sens d'expérience humaine accomplie, ce qui suppose un retour à la nature des choses, en l'occurrence un retour à l'origine, à la vérité originelle du mariage lue dans le dessein de Dieu, le *consilium Dei*.

Sans doute, une difficulté vient de ce que la catégorie de contrat, qui est une notion juridique (donc conditionnel et soumis à des clauses), n'est pas appropriée pour traduire l'indissolubilité. Les textes de l'Église emploient volontiers le terme d'*alliance* qui a pour avantage d'exprimer, de son point de vue, une réalité à la fois naturelle et sacramentelle. L'aspect naturel vient de cette conviction que l'homme est créé par Dieu et doté par lui de la

---

<sup>3</sup> Sur ce point, on se reportera à l'article de D. BAUDOT: L'indissolubilité à "solidité particulière" du mariage chrétien, in XXX, Oser dire le mariage indissoluble, sous la direction de X. Lacroix, Cerf, Paris 2001, 163-203.

<sup>4</sup> SCOLA A., Il fidanzamento: dono e impegno in preparazione al matrimonio, in II Incontro Nazionale per i responsabili di pastorale familiare e della Consulta Nazionale, organizzato dall'Ufficio Nazionale per la Pastorale della Famiglia (Roma 12-15 febbraio 1998).

capacité de s'engager dans une union indissoluble ; l'aspect sacramental renvoie à l'idée biblique d'alliance qui exprime le don définitif de Dieu à son peuple, dont le mariage est l'image et qui est un don que le Christ a accompli.

L'autre point délicat consiste à affirmer le mariage comme le lieu où la vie se transmet. L'Église considère que le mariage est le lieu naturel où la vie est transmise et donc que la famille est celui où la vie est servie dans la tâche d'éducation des enfants. Rien d'original en cela dans la mesure où cette conviction a été pratiquement unanimement partagée dans la société des hommes sous toutes les latitudes jusqu'à une époque très récente. L'éclatement de la cellule familiale en Occident, avec ses conséquences sur la vie des enfants, les techniques qui rendent scientifiquement possible la procréation indépendamment de la relation entre un homme et une femme, rendent indispensable d'expliquer pourquoi la transmission de la vie est, dans l'optique chrétienne, nécessairement liée à l'être familial. Si le mariage est ordonné à la procréation et à l'éducation des enfants, c'est en raison de cette disposition naturelle du Créateur selon laquelle, dans l'ordre de la nature, et non bien sûr celui des manipulations, l'union de l'homme et de la femme peut être féconde et avoir pour conséquence la venue à l'existence d'un nouvel être humain. Dans le mariage, cette union n'est pas anonyme, elle est l'expression d'un acte d'amour tel qu'il a donné lieu de la part des époux à une donation totale, exclusive et définitive. C'est bien l'amour dans son expression la plus achevée qui est fécond. Au plan théologique, on sait que l'Église se réfère au commencement tel que figuré dans le récit symbolique de la Genèse ; la parole : *Soyez féconds et multipliez-vous* (Gn 1,28) est une formule de bénédiction adressée à l'homme et la femme. Pour ce motif, les époux sont souvent dits coopérateurs de l'amour de Dieu créateur et comme ses interprètes.<sup>5</sup>

Enfin il reste à considérer ce que manifeste dans l'enseignement de l'Église, la question de l'ouverture du mariage à la procréation. Elle fonde cet aspect sur le caractère indissociable des deux valeurs d'union et de procréation dans l'acte conjugal. Ce caractère d'inséparabilité n'est pas affirmé dans la perspective purement matérielle : il existe dans la nature de la femme des temps d'infécondité ; mais l'union indissoluble de la dimension unitive et de la dimension procréatrice définit la nature même de l'acte conjugal, selon le *consilium Dei*. Les deux aspects ne peuvent donc pas être délibérément dissociés par un acte de volonté formelle des époux (acte contraceptif, acte de fécondation artificielle). L'union indissoluble des dimensions unitive et procréatrice de l'acte conjugal caractérise ce que *les Catéchèses sur l'amour humain* appellent la vérité ontologique de l'acte conjugal. Une telle articulation n'est certainement pas aisée à transmettre à qui n'est pas disposé à intégrer dans sa vision de l'amour humain la présence ou au moins la trace d'une intention du Créateur. D'autres approches, plus accessibles, restent possibles. Parmi elles, celle qui reconnaît que l'ouverture du mariage à la procréation manifeste une sagesse profonde qu'on devine si l'on considère avec réalisme l'écroulement démographique contemporain dans les pays occidentaux. La décision de ne pas avoir d'enfant (en dehors des sérieux motifs, les *iustæ causæ* dont parlait, après Pie XII, *Humanæ vitæ*), ressortit à une désespérance intérieure, et repose en fait sur cette conviction implicite qu'on n'a pas de valeur à transmettre ; en définitive, qu'on ne représente pas soi-même une valeur digne d'être transmise. Celui qui exclut toute postérité ne croit pas en lui-même. Le déclin démographique en ce sens repose sur un véritable pessimisme anthropologique de nos sociétés.

Si urgent qu'elle considère aujourd'hui le devoir d'approfondir les dimensions naturelles du mariage, l'Église est cependant d'abord appelée à exercer une mission de nature spécifiquement théologique. Le caractère de sa mission est relatif au salut de l'homme dans l'ordre spirituel et temporel bien que ces deux aspects ne se situent pas sur le même plan. C'est dans cette perspective que le mariage est concerné. La nécessité de construire un monde meilleur dans la vérité et la justice (aspect temporel) est une implication de la mission confiée

---

<sup>5</sup> CONC. OECUM. VAT. II, Constitution Pastorale *Gaudium et Spes*, 48.

aux Apôtres d'annoncer le Royaume du Christ et le mystère de Dieu, ainsi que d'éclairer le monde par le message évangélique. Si l'on veut comprendre la place que le sacrement du mariage est destiné à occuper dans la mission de l'Église, il convient de garder présents à l'esprit les traits distinctifs qui spécifient cette dernière.

- La mission de l'Église s'enracine originellement dans la mission du Fils et dans celle de l'Esprit, selon le dessein du Père (*ad Gentes* 2-5) ; elle est aussi une mission de nature divine, dans la mesure où aucune mission de sanctification ne pourrait être accomplie en dehors de l'action de Dieu lui-même qui agit en son Église ;

- la mission de l'Église ne peut ainsi que manifester et communiquer la charité de Dieu à tous les hommes et à toutes les nations ; sa finalité est de transmettre les biens divins que Dieu lui confie pour les hommes et par amour pour eux ;

- elle est universelle. Notons que cette qualité d'universalité ne se fonde pas d'abord sur le caractère universel de la rationalité des lois de la nature, mais sur la volonté de Dieu que tous les hommes soient sauvés, selon les mots de l'Apôtre.

Enfin cette mission s'exerce sur le mode sacramentel, qui est propre à signifier et à transmettre le salut. La capacité de tout sacrement d'être signe efficace de l'amour de Dieu pour les hommes se fonde sur le changement opéré dans la nature même de l'homme par le sceau du baptême.

À ce titre le sacrement du mariage actualise à l'instar de tous les autres sacrements cette immersion baptismale dans la vie, la Passion, la mort et la Résurrection du Christ ; il possède toute la richesse et toute la fécondité de grâces d'un sacrement de salut.

Pour autant, son rôle dans la mission de l'Église ne peut être assimilé de façon abstraite à une source quelconque d'effusion de grâces pour ceux qui sont sacramentellement unis par le lien du mariage. Il existe une fonction particulière du mariage à partir de laquelle il devient possible d'envisager sa mission propre : exprimer de façon singulière le mystère nuptial du Christ Époux de l'Église. Il est dans la nature de la communion de vie et d'amour entre l'homme et la femme de signifier et rendre actuelle l'union entre le Christ et l'Église. De quelle manière faut-il l'entendre ? Pour le saisir il est nécessaire de remonter en amont pour voir ce que signifie cette union première entre le Christ et l'Église. Elle se définit avant tout, elle aussi, comme une *communio de vie et d'amour* ; s'agissant en l'occurrence de biens divins transmis par le Christ, elle est une communication de biens éternels : communication de la vie éternelle et communication de l'amour éternel. La vie et l'amour communiqués, en raison de leur origine et de leur nature divines, scellent une union nécessairement définitive, c'est là ce qu'implique l'expression *union éternelle* : définitive et donc indissoluble.

Ce caractère de l'union entre le Christ et l'Église peut être illustré de deux manières : d'une part il est l'acte par lequel Dieu lui-même fait alliance avec l'humanité, et une telle alliance possède le même caractère de fidélité que celui qui l'inaugure ; d'autre part, l'union du Christ et de l'Église se donne à contempler dans l'humanité concrète de la Personne de Jésus Christ, dans le don effectif de sa vie sur la Croix. Nous avons là toute l'histoire du salut divin, exprimée selon une double séquence : le don que le Christ fait de lui-même à l'humanité qu'il s'est unie (Incarnation), et le don de sa vie sanctionné par l'effusion du sang et de l'eau sur la Croix, qui constitue dans l'Esprit Saint cette même humanité comme son Corps. On a souvent comparé la naissance de l'Église du côté du Christ à la naissance d'Eve du côté d'Adam (la nouvelle Eve naît du côté du Nouvel Adam). On comprend maintenant que le lien entre les deux événements n'est pas seulement symbolique. L'un et l'autre sont deux mystères d'amour, de transmission de la vie. Le sacrifice devient victoire définitive sur la mort, et ainsi victoire sur toutes les infidélités du péché. *Le Fils de Dieu, dans la nature humaine qu'il s'est unie, a racheté l'homme et, triomphant de la mort par sa mort et sa résurrection, il l'a transformé en une créature nouvelle. En effet, en communiquant son Esprit à ses frères qu'il rassemblait de toutes les nations, il a fait d'eux mystiquement comme son*

*Corps (Lumen Gentium n. 7)*. Il n'y a donc pas seulement un argument de convenance dans la fidélité du Christ à son Église (l'alliance est fidèle car elle vient de Dieu), il y a une fidélité divine, certes, mais réalisée effectivement dans la nature humaine. Le don que Jésus a fait de sa vie au Calvaire est irrévocable, l'alliance est irrévocable, indissoluble et *indestructible* pour reprendre un terme de C. Rocchetta.<sup>6</sup> Il faut cependant ajouter que la nature humaine a été rendue capable d'une telle union irrévocable, indissoluble et indestructible.

Que le Christ soit fidèle à son alliance n'est pas une affirmation surprenante ; on pourrait en revanche se demander ce qui, dans son union au Christ, fonde la fidélité de l'Église. Apparemment, en effet, où trouve-t-on une garantie que le second terme de l'Alliance ne défaille pas ? Il me semble qu'on ne doit pas la chercher en dehors du Christ lui-même. L'Église est fidèle parce qu'elle a été constituée dans le Christ et qu'elle lui est ainsi organiquement, substantiellement unie. Elle vit par conséquent de sa vie. Sa fidélité est un don que l'Esprit lui fait continuellement, conformément à la promesse que Jésus fit à Pierre. Il ne faut pas craindre d'affirmer que la fidélité de l'Église n'est pas moindre que celle du Christ, car elle est en fait la même fidélité, celle que le Christ manifeste constamment dans Son alliance.

Il est remarquable que l'ensemble des auteurs sacrés et de la Tradition a toujours décrit l'union entre Dieu et l'Église en des termes inspirés par le mystère de l'amour nuptial. La vision de l'Église céleste que Jean décrit dans l'Apocalypse se réfère à l'image de l'épouse (ici, épouse de l'Agneau immaculé, Ap 19,7). Dans le cadre d'une instruction conjugale, Paul ne craint pas de se référer au modèle du Christ qui entoure de soins l'Église : *nul n'a jamais haï sa propre chair ; on la nourrit au contraire et on en prend bien soin. C'est justement ce que le Christ a fait pour l'Église : ne sommes-nous pas les membres de son Corps ?* (Ep 5,29-30). L'attente que l'Église a d'être uni au Christ se nourrit de l'espérance de participer à sa gloire éternelle, de sorte que sa condition en ce monde est celle de l'exil : *Tant qu'elle chemine sur cette terre, loin du Seigneur, l'Église se considère comme exilée, en sorte qu'elle est en quête des choses d'en haut dont elle garde le goût, tournée là où le Christ se trouve, assis à la droite de Dieu, là où la vie de l'Église est cachée avec le Christ en Dieu, attendant l'heure où, avec son Époux, elle apparaîtra dans la gloire* (Col 3,1-4).<sup>7</sup> L'union définitive (c'est-à-dire l'union déployée dans l'éternité) apparaît ainsi comme la célébration des noces éternelles du Christ avec son Épouse.

L'Église est dès maintenant véritablement unie à son Époux. Une autre manière de le dire est de souligner que, rendue féconde par le don de son Esprit, elle est désormais pour le monde le lieu où le Christ demeure et où il se donne à rencontrer et aimer.

Ce qui vient d'être dit longuement nous renseigne sur la véritable sacramentalité du mariage, dont l'origine est ainsi à trouver indissociablement dans le Christ et dans l'Église, même si, bien sûr, c'est la sacramentalité du Christ qui est première.<sup>8</sup> Le mariage que l'Église a charge d'administrer est un acte du Christ. L'ensemble des normes essentielles qui conditionnent sa validité sont le témoignage fidèle de l'amour du Christ qui, pour reprendre les termes du Concile Vatican II, *vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement de mariage (et) continue de demeurer avec eux pour que les époux, par leur don mutuel, puissent s'aimer dans une fidélité perpétuelle, comme lui-même a aimé l'Église et s'est livré pour elle*.<sup>9</sup> L'Église par son respect de la nature de l'union entre l'homme et la femme, union

---

<sup>6</sup> Il loro "sì" è un gesto che manifesta l'atto di Cristo e della Chiesa e fa partecipare al "sì" indistruttibile di Cristo alla Chiesa (in C. ROCCHETTA, Gli sposi "si conferiscono" il sacramento del matrimonio?, Ricerche teologiche 6 (1995)2, 267-290.

<sup>7</sup> *Lumen Gentium*, 6.

<sup>8</sup> « La référence du mystère de l'Église est le mystère du Christ, et la sacramentalité de l'Église doit être saisie par relation avec la sacramentalité du Christ; c'est cette dernière qui est fondamentale. L'Église participe en cela du Christ » (B.-D. de LA SOUJEOLE, in *Le sacrement de la communion. Essai d'ecclésiologie fondamentale*, Editions Universitaires (Fribourg) /Cerf, Paris 1998, 251-252).

<sup>9</sup> *Gaudium et Spes*, 48.

qu'elle rend possible par l'autorité reçue de son Seigneur et les époux par leur fidélité accomplissent la mission prophétique du témoignage rendu à la fidélité rédemptrice du Christ.

Dire que les époux ont la même mission prophétique est déjà un résultat important, car cela nous préserve de penser une spiritualité conjugale hors de son contexte vital, l'Église. Les auteurs parlent du symbolisme nuptial inscrit dans le mariage et le qualifient parfois de *symbolisme fort*<sup>10</sup>, assumant le rôle de modèle inspirant pour les autres états de vie, comme par exemple la vie consacrée. Cette dernière, remarquent-ils, s'inspire jusque dans la célébration du rite des vierges consacrées, du symbolisme nuptial (par exemple le rite de la *velatio*).

Toutefois, il me semble que notre démarche resterait incomplète, si l'on omettait de relier le sacrement de mariage à sa propre source sacramentelle, en d'autres termes à l'eucharistie. L'eucharistie est le lieu où est rendue la plus manifeste la nature sacramentelle de l'Église. Elle n'est pas seulement la mémoire, mais l'actualisation du don que le Christ-Époux fait de Sa vie à l'Église son Épouse. L'Église est constamment générée par le don du Christ, car l'humanité en faveur de laquelle est accomplie cette offrande eucharistique, se transforme en Église, devient le Corps du Christ. On peut dire que l'Eucharistie est en vérité le lieu où le Christ et l'humanité deviennent une seule chair : *Le côté ouvert du Christ, avec l'effusion du sang et de l'eau marque simultanément l'acte de naissance de l'Épouse, d'une beauté semblable à celle de l'Époux et le pacte d'alliance nuptiale par lequel le Corps et le Sang de l'Époux sont confiés à l'Épouse-Église, au point qu'ils deviennent une seule chair (una caro), c'est-à-dire un seul Corps Mystique.*<sup>11</sup>

L'amour divin qui préside à l'Eucharistie est ainsi un amour nuptial, puisqu'il est don de l'Époux à l'Épouse et accueil de l'Époux par l'Épouse dans la foi.

La force de l'événement eucharistique est telle qu'elle engage toute la réalité corporelle des deux termes de la relation : c'est véritablement son Corps que le Christ offre et c'est aussi corporellement (et non seulement spirituellement) que l'Église s'unit à lui. À une telle structure de nature nuptiale correspond analogiquement la structure nuptiale de la communion conjugale que les époux réalisent à travers le prophétisme du corps. Il devient clair que l'eucharistie, en introduisant le chrétien dans la communion trinitaire, le fait participer à l'amour nuptial du Christ pour l'Église et le rend de la sorte capable de vivre dans le don de soi et dans l'accueil de l'autre sa vocation à l'amour, amour dont le caractère nuptial est originellement inscrit dans sa nature corporelle (*homme et femme il le créa*).

Le don de Dieu aux époux et la réponse des époux à Dieu marquent ce que le théologien Balthasar appelait une relation asymétrique. C'est dans l'Esprit Saint que Dieu se donne dans la Personne du Christ, et il n'y a pas de possibilité pour les époux de répondre autrement que par un acte de foi, c'est-à-dire d'accueillir ce don dans l'Esprit Saint. On saisit par là l'importance que la foi soit présente pour que le sacrement de mariage opère et devienne ainsi un véritable événement de la rencontre du Christ. On comprend aussi que le risque aujourd'hui accru de conférer le sacrement de mariage à des fiancés qui ne se trouvent pas dans les dispositions de foi suffisantes pour le recevoir avec profit, sera pour l'Église un défi important à relever dans le futur. De nombreuses Églises en ont pris récemment conscience, comme en témoignent les textes publiés par différents évêchés au cours de l'année 2001. Pour ce qui concerne la France, par exemple, les *Onze orientations pour la pastorale du mariage* renferment le passage suivant: *sur ce chemin [de la préparation au mariage], les fiancés redécouvriront la dynamique de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation, et eucharistie. La préparation au mariage permettra aux conjoints de faire la vérité sur leur vie chrétienne et leur pratique sacramentelle, notamment en ce qui concerne le*

---

<sup>10</sup> CAMPANINI G., in *Fedeltà e tenerezza*, Studium, Roma 2001, 75 ss.

<sup>11</sup> TRIACCA A.-M., *Il sangue di Cristo: mistero di alleanza nella vita matrimoniale*, in *Notiziario dell'Ufficio Nazionale per la pastorale della famiglia* I (2000), 37.

*sacrement de pénitence et de réconciliation ainsi que leur participation à l'assemblée dominicale.*<sup>12</sup>

Tous ceux qui se sont jusqu'ici intéressés sérieusement à promouvoir une authentique spiritualité conjugale ont été attentifs à étudier la mission de l'Esprit Saint dans le couple et la famille. Ce fut le cas du Père Henri Caffarel qui appliquait au foyer chrétien la triple division appliquée classiquement à la fonction de l'Esprit Saint : principe de vie, principe d'unité, et principe d'accroissement.

Principe de vie : *l'Esprit Saint, en les introduisant dans la vie filiale du Christ, renouvelle au cœur des époux la source de la charité : Cette charité s'insinue au cœur des membres du foyer et transforme, divinise toutes les amours familiales : l'amour conjugal, l'amour des parents, l'amour filial, l'amour fraternel.*<sup>13</sup>

Principe d'unité : L'Esprit Saint construit invisiblement l'unité visible de la famille. C'est à ce sujet que notre auteur écrivit cette phrase saisissante : *Un couple uni est un chef d'œuvre de l'Esprit Saint.*<sup>14</sup>

Principe d'accroissement enfin, conçu comme une œuvre ecclésiale et spirituelle au sein de la famille : *C'est par le don qu'il fait de l'Esprit Saint à l'Église que le Christ rend féconde son Épouse. De même, au foyer, l'Esprit d'amour sera principe d'accroissement, et donc d'accroissement de l'Église au foyer : car le foyer est le lieu où croît l'Église.*<sup>15</sup>

Dans la logique de cette action féconde, non seulement les époux expriment symboliquement le sens eucharistique du mystère d'amour qui les unit, mais ils deviennent eux-mêmes, d'une certaine manière, une réalité eucharistique. Notre auteur, sur ce point, s'exprime ainsi : *Si le Christ renouvelle cet acte [son offrande au Calvaire] à la messe, s'il vous convoque pour y participer, c'est parce qu'il veut que son sacrifice pénètre jusque dans les profondeurs charnelles et spirituelles de votre foyer, afin de créer en vous aussi un état d'âme permanent d'offrande au Père. Disons mieux : c'est afin que vous lui permettiez de revivre en votre foyer son sacrifice. Ainsi, vous le voyez, le sacrifice du Christ ne doit pas vous rester extérieur mais vous devenir intérieur; l'offrande que vous en faites ne doit pas être un acte transitoire, mais une disposition habituelle, une vie.*<sup>16</sup>

Au terme de cette réflexion, il apparaît bien que les époux sont les médiateurs d'un amour qui les dépasse et qui élève leur propre amour aux dimensions du mystère de la charité divine. Il semble utile de nous souvenir que cette charité divine est un amour rédempteur, un amour qui sauve, qui triomphe du péché et de la mort. Face aux tentations de division et aux risques d'éclatement de la cellule familiale auxquels nous assistons aujourd'hui, les époux chrétiens deviennent les témoins parfois héroïques de la réalité du salut de l'amour. L'amour qu'ils ont reçu par grâce les a gracieusement rétablis dans l'alliance et les a souvent réconciliés. Le Christ a continué à demeurer auprès d'eux. Leur témoignage s'enracine dans le pardon reçu et transmis et qui est l'autre nom de la fidélité conjugale.

L'attente de l'humanité que nous évoquions en commençant est une attente souvent peu consciente que soit véritablement sauvé l'amour humain dont lui parvient le plus souvent une image dénaturée. Le mariage chrétien n'est pas seulement l'objet de l'évangélisation, il doit en devenir aussi le sujet. L'Église s'appuie sur cette espérance en voyant dans la cellule familiale la base de la nouvelle évangélisation et en exhortant, pour reprendre les termes que Jean-Paul II adressa il y a deux ans à Rome aux professeurs et aux étudiants de l'Institut d'études pour le mariage et la famille, à la promotion d'une *culture de la famille*.

---

<sup>12</sup> Assemblée plénière des Evêques de France, *Onze orientations pour la pastorale du mariage*, in Doc. Cath. 2281 (1<sup>er</sup> décembre 2002), § 6, 1027.

<sup>13</sup> CAFFAREL H., *Le mariage, ce grand sacrement*, in Cahiers de l'Anneau d'Or 111-112 (mai-août 1963), 220.

<sup>14</sup> *Ibid.*, 220.

<sup>15</sup> *Ibid.*, 221.

<sup>16</sup> CAFFAREL H., *Le mariage, route vers Dieu*, in Cahiers de l'Anneau d'Or 117-118 (mai-août 1964), 261.

Toute famille découvre et trouve en elle-même l'appel irrévocable qui définit en même temps sa dignité et sa responsabilité : famille, « deviens » ce que tu es !<sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> *Familiaris Consortio*, 17.